



N° de résolution
ou annotation

Province du Québec
Municipalité de
St-André-de-Restigouche

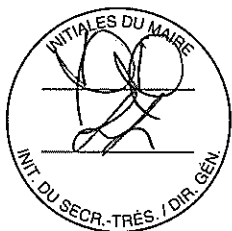
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de St-André-de-Restigouche tenue le 10 mars 2025 à 19h00 à la salle du conseil, sous la présidence de Doris Deschênes, maire. Sont présents, les conseillers :

Roch Gohier	Jean-Marie St-Onge
Jean-Paul Landry	
Diane Turgeon	Sylvie Charest

La directrice générale, Lise Labrie, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal du 10 février 2025
4. Adoption des dépenses encourues du mois de février 2025
5. Trésorerie
6. Correspondance
7. Toutes recommandations des contribuables par écrit
8. Achat en commun – Calcium liquide et calcium en granule
9. Engagement d'une employée au poste de direction générale
 - 9.1 Autorisation de signature de chèques et effets bancaires
10. Point divers :
 - a) suivi de dossier
 - b) sécurité publique
 - c) chemins : PAVL projet en préparation
 - d) loisir AGA – résolution
 - e) Renouvellement SADC
11. Période de questions
12. Levée de la séance
13. Huis clos



015-2025

N° de résolution
ou annotation

Point 1 :

Résolution : Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Sylvie Charest
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
L'ordre du jour est adopté tel que rédigé et lu.

Point 2 :

Période de questions

016-2025

Point 3 :

Résolution : Adoption du procès-verbal

Sur proposition de Jean-Paul Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
Le procès-verbal est adopté tel que rédigé.

017-2025

Point 4 :

Résolution : Adoption des dépenses encourues du mois de février 2025

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} au 28 février 2025 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 08-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement : - le bordereau CP-02-25 (comptes payés) totalisant une somme 2 995.91\$;

Le bordereau SAL-02-25 (salaires payés) totalisant une somme de 3 907.77\$.

Il est proposé par Sylvie Charest
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-02-25 (comptes à payer) totalisant une somme de 102 603.98 \$.

Total des dépenses du mois : 109 507.66 \$

Point 5 :

Trésorerie

La directrice dépose à la table la situation financière au 28 février 2025.

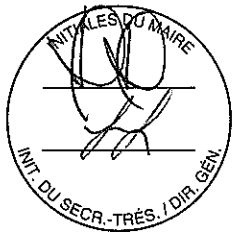
Point 6 :

Correspondance

018-2025

Résolution – Festival de la Bon humeur de St-François – plan de visibilité 2025

Sur proposition de Jean-Paul Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents
La municipalité verse un montant de 200 \$ en guise de soutien financier pour la demande de commandite au Festival de la Bon humeur de St-François qui se tiendra du 23 au 27 juillet 2025.



019-2025

N° de résolution
ou annotation

Résolution – finissants (es) de l'école des Deux-Rivières – Graduation 2025

Sur proposition de Sylvie Charest

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

La municipalité verse un montant de 25\$ en guise de contribution financière et la maire sera représentante de la municipalité lors de la graduation qui se tiendra le 21 juin 2025.

Point 7 :

Toutes recommandations des contribuables par écrit

Point 8 :

020-2025

Résolution : Achat en commun – Calcium liquide

Sur proposition de Diane Turgeon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

La municipalité accepte l'achat en commun pour la fourniture demandé en première étape, soit calcium liquide, chlorure de calcium en granule

Point 9 :

021-2025

Résolution : Engagement d'une employée au poste de direction générale

Considérant que le poste de directeur (trice) général (e) a été affiché;

Considérant qu'une candidature a été convoquée pour passer l'entrevue;

Sur proposition de Sylvie Charest

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

La municipalité embauche Madame Lise Labrie pour combler le poste de directrice générale et ce à partir du 3 mars 2025. Madame Labrie sera en apprentissage pour une période de 3 mois au coût de 20\$/heure, 30 heures par semaines.

022-2025

Point 9.1 :

Nomination de la directrice générale pour signature des chèques et effets bancaires pour la municipalité de Saint-André-de-Restigouche

CONSIDÉRANT que Madame Tania Lebel a quitté subitement

CONSIDÉRANT que 2 signatures sont requises sur les chèques

Sur proposition de Jean-Marie St-Onge

Il est résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche de mandater sa Directrice Générale, Lise Labrie à titre de signataire.

Point 10 :

Points divers :

- a) Suivi de dossier
- b) Sécurité publique
- c) Chemins : PAVL projet en préparation



023-2025

N° de résolution
ou annotation

d) Loisirs AGA

L'AGA de la corporation des loisirs a eu lieu le 7 mars 2025 dernier

**Résolution – Signature de demande d'aide financière à la MRC d'Avignon
pour le projet : Ameublement et étude sur l'avenir du chalet des sports**

Considérant que la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche souhaite voir se réaliser le projet *Ameublement et étude sur l'avenir du Chalet Sportif*;

Considérant que la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche est admissible au financement de programmes gérés par la MRC Avignon;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche dépose une demande de financement de 47 783,00\$ auprès de la MRC Avignon;

Que la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche s'engage à fournir la mise de fonds nécessaire de 10% soit 5 500,00\$ pour la réalisation de ce projet ;

Que Doris Deschênes, mairesse, soit autorisée à signer la demande ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

e) Renouvellement SADC

Résolution – renouvellement SADC

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité renouvelle son adhésion à la SADC au montant de 50.00 \$ couvrant la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Point 11 :

Période de questions

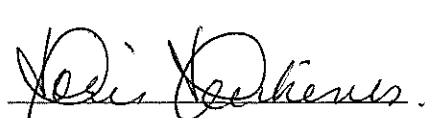
Point 12 :

Levée de la séance

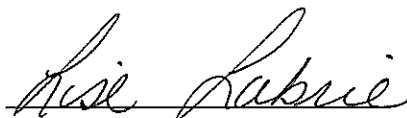
Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, Rock Gohier propose la levée de la séance. Il est 19 h 30.

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Doris Deschênes, maire



Doris Deschênes, maire



Lise Labrie
Directrice générale et
Greffière-trésorière